

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Certificat de Criminologie et de Sciences Pénales	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement est limité à 2 sauf dérogation délivrée sur justificatif par le Directeur de l'Institut de Criminologie et Sciences Pénales		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Non		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
Non applicable		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Non applicable		
Compensation		
Les modules ainsi que les matières au sein d'un même module se compensent.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Certificat de Criminologie et de Sciences Pénales								Session unique		Observation examen
Parcours										Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	MODULE 1 : Enseignements Fondamentaux	66		/	4	Non	Oui				
Matière	ANNUEL	Droit pénal général	33		/	2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3 h	
Matière	ANNUEL	Procédure pénale	33		/	2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3 h	
UE	ANNUEL	MODULE 2 : Enseignements Complémentaires	60		/	2	Non	Oui				
Matière	ANNUEL	Droit pénal spécial 2	30		/	2	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral ou Écrit		Evaluation sous forme d'un oral ou d'un écrit d'1 heure sur l'une des 2 matières du module 2 tirée au sort par le Directeur du DU.
Matière	ANNUEL	Droit des peines et criminologie	30		/							
UE	ANNUEL	MODULE 3 : Enseignements Pratiques	90		/	3	Non	Oui				
Matière	ANNUEL	Pratique des parquets	10		/	3	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral		Grand oral avec tirage au sort d'un sujet sur une des matières du module 3
Matière	ANNUEL	Psychiatrie et psychologie criminelle	20		/		Non	Non				
Matière	ANNUEL	Médecine légale	10		/		Non	Non				
Matière	ANNUEL	Police technique et scientifique	20		/		Non	Non				
Matière	ANNUEL	Problème sociaux posés par la délinquance	10		/		Non	Non				
Matière	ANNUEL	Pratique des droits de défense	10		/		Non	Non				
Matière	ANNUEL	Pratique de l'application des peines en milieu carcéral	10		/		Non	Non				
		TOTAL ANNUEL	216									